

Commune de Conliège

compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 2 décembre 2021

Présents :

Jérôme CORDELLIER, maire,
Jean-David FANI, adjoint
Emilie BERGOT
Laurent BREMOND
Benjamin CHAILLON
Audrey DENEGRAN
Denis DUPERRON
Nicolas LOYANT

Absents ayant donné pouvoir :

Jean-Claude ROUSSEL, adjoint, donne pouvoir à Jean-David FANI
Karine PETITJEAN, adjointe, donne pouvoir à Jérôme CORDELLIER
Marion ETIENNE donne pouvoir à Benjamin CHAILLON
Noëlle HERBIN donne pouvoir à Nicolas LOYANT
Georges LAMBERT donne pouvoir à Audrey DENEGRAN

secrétaire : Nicolas LOYANT

ouverture de la séance à 20h58

1) Convention avec Les carrières jurassiennes

Jérôme CORDELLIER présente une convention de prestation de service de la commune de Conliège pour l'entretien en période hivernale (déneigement) du 1er octobre au 30 avril du chemin rural « Sur la Cotette » situé sur la commune de Briod permettant l'accès à la carrière entre le carrefour avec la RD 39 et l'entrée de la carrière.

La convention prévoit une rémunération de la part de Les Carrières jurassiennes à la commune de Conliège d'un montant de 666,67 € TTC par an sur une durée de 30 ans, soit un montant total de 20 000 € qui sera réglé par Les Carrières jurassiennes à la commune de Conliège en une fois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention.

2) Subventions aux associations

Jérôme CORDELLIER soumet au conseil municipal des demandes de subventions présentées par des associations sur l'exercice 2021 :

Association	Montant de la subvention demandée	décision
Les Boules conliégeoises	200 €	approuvée à l'unanimité par le conseil municipal
Comité des fêtes	500 €	approuvée à l'unanimité par le conseil municipal. Jean-David FANI, Jean-Claude ROUSSEL, Karine

		PETITJEAN, Audrey DENEGRAN, Denis DUPERRON, membres de l'association n'ont pas pris part au vote.
Les jeudis récréatifs	350 €	approuvée à l'unanimité par le conseil municipal
La fanfare conliégeoise	2 000 €	approuvée par le conseil municipal votes pour : 9 ; vote contre : Denis DUPERRON ; abstentions : 3 : Jean-Claude ROUSSEL, Jean-David FANI, Noële HERBIN

3) Création d'un poste de secrétaire de mairie à temps non complet

Jean-David FANI informe le conseil municipal que notre secrétaire de mairie travaille à 80%. Il est donc proposé au conseil municipal la création d'un poste à temps partiel 20% soit 7h hebdomadaires.

Le comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale a donné un avis favorable le 30 novembre 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette création de poste.

4) Budget communal : décision modificative n° 2

Jérôme CORDELLIER présente une proposition de décision modificative du budget communal.

Recettes :

- article 7718 – Autre produit exceptionnel – d'un montant de 20 000 € issu d'un produit exceptionnel de coupe de bois

Total Recettes : 20 000 €

Dépenses :

- article 6817 – Provisions pour créances douteuses – d'un montant de 872 €
- article 739211 – Attribution de compensation – d'un montant de 1558,30 € correspondant à la régularisation des attributions de compensation de Conliège à ECLA pour les années antérieures à 2020
- article 61521 – Entretien de terrain – d'un montant de 17 569,70 €

Total Dépenses : 20 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative n°2 du budget communal et décide que la régularisation de l'attribution de compensation de Conliège à ECLA d'un montant de 1558,30 € pour les années antérieures à 2020 sera réglée en une fois sur l'exercice 2021.

5) Destination des coupes de bois, ONF

Jérôme CORDELLIER présente la proposition faite par l'ONF de l'état d'assiette des coupes pour l'année 2022 résumé dans le tableau suivant :

Proposition des coupes pour l'exercice 2022			
Parcelle / Unité de gestion	Surface	Type de coupe	Observations
1ar ; 1r	3.89	Amélioration, Régénération	sapins
3r	2.85	Régénération	Epicéas
5ar	3.03	Amélioration	Epicéas
19r	0.47	Régénération	Epicéas

Ainsi que la destination des coupes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'état d'assiette des coupes 2022 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites et autorise le maire à signer tout document y afférent.

6) Démission d'un conseiller municipal

Jérôme CORDELLIER informe le conseil municipal de la demande de Mme Christelle DEHUT de démissionner de son mandat de conseiller municipal pour raison personnelle en date du 20 septembre 2021.

Cette demande a été transmise à la préfecture qui a pris acte de cette démission le 18 octobre 2021.

Le conseil municipal prend acte de cette démission à compter du 18 octobre 2021.

7) Demande de subventions pour travaux de pose de vélux

Jérôme CORDELLIER informe le conseil municipal que dans le cadre de travaux au bâtiment situé au n°20, rue basse, il est prévu le changement de 4 vélux pour un montant de 5 654,40 € TTC et sollicite son autorisation pour procéder à des demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à procéder aux demandes de subventions.

8) Demande de subventions pour acquisition de matériel informatique

Jérôme CORDELLIER informe le conseil municipal que la Région Bourgogne Franche-Comté a mis en place un dispositif « accompagner la transformation numérique des collectivités » à destination des communes de moins de 1000 habitants et sollicite son autorisation pour procéder à une demande de subvention à ce titre pour le renouvellement du matériel informatique de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à procéder aux demandes de subventions.

9) Non renouvellement d'un bail à loyer

Jérôme CORDELLIER informe le conseil municipal que M. Michel JACQUIER a sollicité le non renouvellement d'un bail à loyer avec la commune de Conliège pour la location d'une parcelle communale dont il n'a plus l'utilité dans le cadre de la fin de son activité professionnelle depuis le 1er octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le non renouvellement de ce bail à loyer à la date du 1er octobre 2021.

10) Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 5 octobre 2021 : le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 5 octobre 2021.**

Suite à l'acquisition d'un nouveau tracteur pour les services techniques, il convient de sortir les équipements de l'ancien tracteur de l'inventaire comptable communal : gyrobroyeur, benne, condor, étrave à neige et saleur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Benjamin CHAILLON informe les membre du conseil municipal des travaux de la commission sports d'ECLA : maintien de l'enveloppe budgétaire des subventions aux associations sportives, création d'une cité des sports sur la commune de Lons-le-Saunier avec une première tranche en phase projet, date prévisionnelle de démarrage des travaux au mois de juin 2022 et bilan de l'état des infrastructures sportives, globalement très vétustes et qui vont nécessiter dans les années à venir des interventions à prioriser selon les enjeux.

La préfecture a transmis à la commune une circulaire du ministère des Solidarités et de la santé relative à la médaille de la famille, promotion de 2022. La médaille de la famille est une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou ont élevé dignement de nombreux enfants français, afin de rendre hommage à leur mérite et de leur témoigner la reconnaissance de la Nation.

L'association des Récoltants de fruits, des Vignerons et des Bouilleurs de crus du Jura propose une rencontre dans le cadre d'une évolution des modalités de gestion des journées de distillation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h16.

Le Maire,
M. Jérôme CORDELLIER

